Double souffrance pour les femmes palestiniennes

Partage international n° 201 – Mai 2005

Amnesty International a publié un rapport : *Israël et les Territoires occupés : les femmes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat*, détaillant les souffrances dont sont victimes les femmes palestiniennes et appelant tant les Israéliens que les Palestiniens à y mettre fin.

Ce rapport de 36 pages illustre comment la conjonction du traitement qu'inflige Israël au peuple palestinien et la tradition patriarcale en vigueur influe sur le sort des femmes : *« Les femmes palestiniennes ont subi de plein fouet l'escalade du conflit et les décennies d'occupation israélienne, et dans le même temps, la société civile les assujettit à un système de lois et de coutumes qui en font des membres défavorisés de leur communauté. »*

Le harcèlement permanent et les entraves à la liberté de mouvement que subissent les Palestiniens de la part des Israéliens ont un impact sévère sur la partie féminine de leur population. Entre autres exemples que cite Amnesty : les points de contrôle militaires, la poursuite de la construction du mur de séparation, la destruction des maisons et des propriétés, ainsi que les incarcérations.

Revenant sur le cas des points de contrôle, Amnesty montre les conséquences dévastatrices qu'ils peuvent avoir. *« La peur de ne pouvoir atteindre l'hôpital à temps pour un accouchement devient une source d'anxiété pour les femmes palestiniennes de l'ensemble des territoires occupés. Ruta Ashitya, interdite de passage par les militaires du point de contrôle de Beir Furik, fut ainsi forcée d'accoucher sur la piste qui menait à l'hôpital de Naplouse. « Il y avait là plusieurs soldats qui nous ignorèrent… Je me traînais alors derrière un bloc de béton à quelques mètres de là pour pouvoir accoucher dans une certaine intimité, dans la poussière, comme un animal. Ayant pris le bébé dans mes bras, il bougea un peu, mais mourut dans les minutes qui suivirent. »*

Comme si de pareilles difficultés de la part d'étrangers qui se donnent tous les droits ne suffisaient pas, les femmes et les filles palestiniennes sont traitées comme des citoyennes de seconde classe : le peu de droits qui leurs sont accordés restreint leur accès à l'éducation, aux soins médicaux ainsi que leur liberté de mouvement.

La pression croissante que subit la société palestinienne ainsi que la division des familles par les barrières, les bouclages et autres points de contrôle défait son tissu social et exacerbe ses faiblesses. La violence et les préjudices envers les femmes sont en hausse.

Amnesty appelle les Palestiniens à abroger leurs lois sexistes et à mener des enquêtes exhaustives sur les « crimes d'honneur ». Le rapport exprime de vives critiques contre l'Autorité palestinienne pour avoir négligé de prendre des mesures en faveur de la sécurité des femmes et des filles. Il note, par exemple, une augmentation de la violence contre la population féminine, des meurtres de nature sexuelle et des crimes d'honneur, dont les auteurs jouissent d'une impunité quasi totale.

Le texte ajoute que *« les lois existantes entérinent cette discrimination contre les femmes et accordent peu, voire pas du tout de protection aux victimes de violences familiales. L'application des lois palestiniennes et les institutions judiciaires se sont souvent montrées incapables de renforcer le droit en ce domaine, d'autant que les forces de sécurité palestiniennes sont largement entravées dans leurs efforts pas l'armée israélienne. Qui plus est, la situation actuelle et l'augmentation des menaces extérieures ne créent pas un contexte très favorable aux dépôts de plaintes concernant les violences familiales et « d'honneur », que la société considère comme relevant de la sphère privée.*

« En dépit du caractère peu fiable des statistiques, tout le monde s'accorde à reconnaître que la violence contre les femmes à l'intérieur des familles, y compris les abus sexuels, les viols, et les « crimes d'honneur », ont augmenté depuis quatre ans et demi, et que les responsables de ces actes n'ont subi aucune poursuite de la part de la justice. Circonstance aggravante, les bouclages et les restrictions qu'impose l'armée d'occupation empêchent les femmes et les filles, en danger d'être tuées par leurs familles, de trouver un endroit où se réfugier. »

Depuis fin 2000, l’armée israélienne a rasé plus de 4 000 maisons et d’immenses étendues de terres agricoles. Ce qui a laissé des dizaines de milliers de Palestiniens, la plupart des femmes et des enfants, sans toit ni ressources.

Sources : Amnesty International.
Thématiques : Société, femmes, politique
Rubrique : Divers